



## Études et analyses

# L'insertion professionnelle des masseurs- kinésithérapeutes

Etude de l'insertion professionnelle  
des masseurs-kinésithérapeutes  
diplômés en 2016 dans le Grand Est.

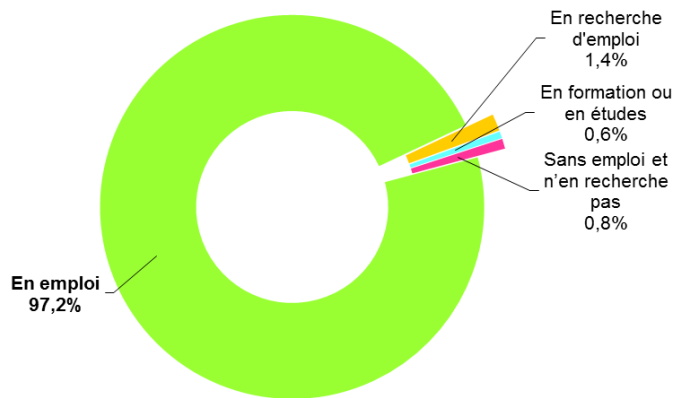
**OREF Alsace**



<b>97% des masseurs-kinésithérapeutes diplômés en 2016 ont un emploi .....</b>	<b>3</b>
<b>81% des masseurs-kinésithérapeutes ont un emploi à durée indéterminée et 90% travaillent à temps complet .....</b>	<b>3</b>
<b>84% des masseurs-kinésithérapeutes exercent dans le Grand Est ...</b>	<b>4</b>
<b>97% des masseurs-kinésithérapeutes ont trouvé un emploi en moins d'un mois après leur sortie de formation .....</b>	<b>5</b>
<b>98,5% des masseurs-kinésithérapeutes sont satisfaits de leur emploi .....</b>	<b>5</b>
<b>85% des diplômés sont satisfaits de leur formation .....</b>	<b>6</b>
<b>76% des diplômés projettent de suivre une formation de perfectionnement professionnel dans les trois années à venir .....</b>	<b>6</b>

## 97% des masseurs-kinésithérapeutes diplômés en 2016 ont un emploi

[1] Situation professionnelle des masseurs-kinésithérapeutes diplômés en 2016

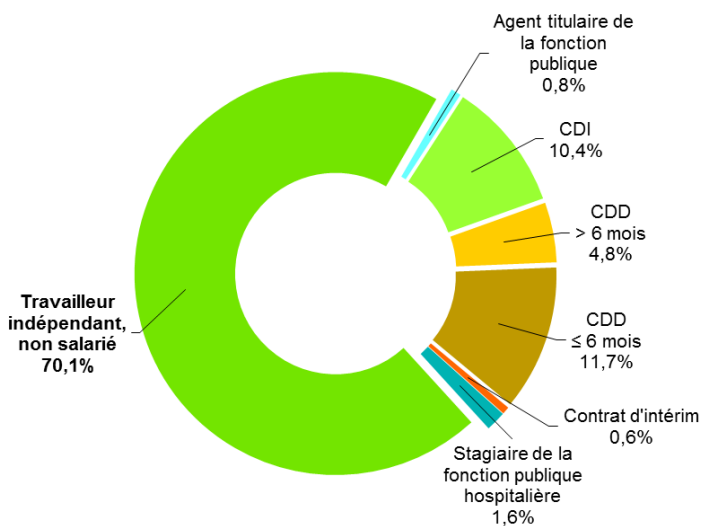


En mars 2017, entre 6 et 9 mois après l'obtention de leur diplôme, 98,6% des masseurs-kinésithérapeutes diplômés en 2016 sont actifs (**97,2% occupent un emploi** et 1,4% sont au chômage) tandis que 1,4% sont inactifs, au sens économique du terme (0,6% sont en études ou en formation et 0,8% sont sans emploi et n'en recherchent pas au moment de l'enquête).

Ainsi, parmi les masseurs-kinésithérapeutes actifs, la part de l'emploi s'établit à **98,6%** (soit un taux de chômage de 1,4% au moment de l'enquête).

## 81% des masseurs-kinésithérapeutes ont un emploi à durée indéterminée et 90% travaillent à temps complet

[2] Statut de l'emploi des masseurs-kinésithérapeutes



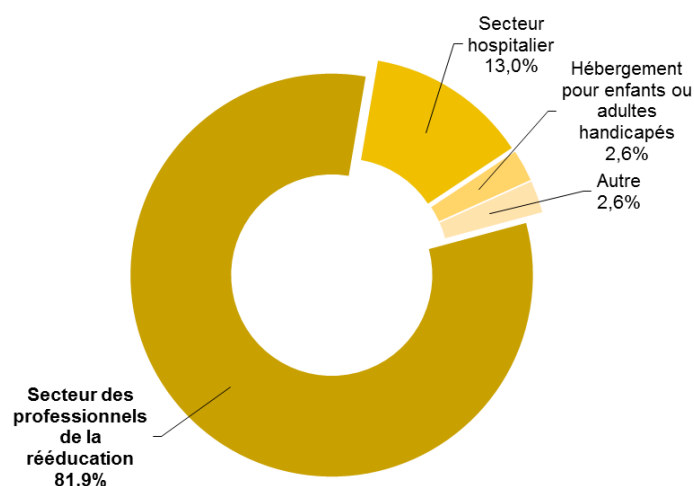
Base : Diplômés en emploi exerçant des fonctions de masseur-kinésithérapeute.

Dans la quasi-totalité des cas (98,6%), les diplômés en emploi exercent des fonctions de masseur-kinésithérapeute.

Parmi ces derniers, neuf sur dix travaillent à temps complet (89,9%) et huit sur dix occupent un emploi à durée indéterminée (70,1% exercent en libéral, 10,4% sont salariés sous contrat à durée indéterminée et 0,8% sont agents titulaires de la fonction publique).

Par ailleurs, un masseur-kinésithérapeute sur dix déclare occuper deux emplois ou plus au moment de l'enquête. Il s'agit généralement de remplacements assurés dans plusieurs cabinets de masso-kinésithérapie.

[3] Secteur d'activité des masseurs-kinésithérapeutes



Base : Diplômés en emploi exerçant des fonctions d'masseur-kinésithérapeute.

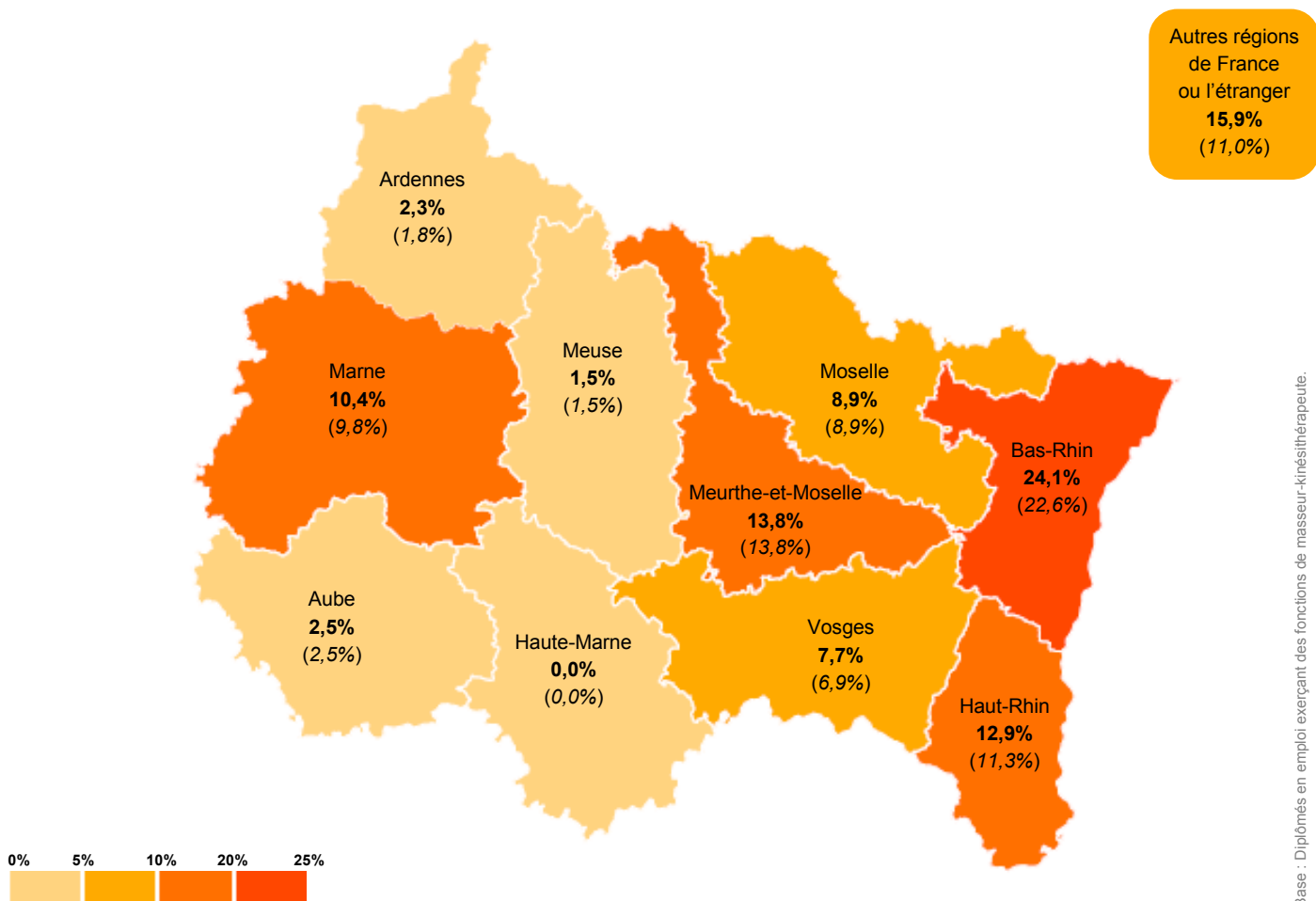
En ce qui concerne le travail à temps partiel, c'est une situation choisie dans la plupart des cas.

Avec 81,9% des emplois, le secteur des professionnels de la rééducation (cabinets de masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs) est le principal secteur d'activité employeur, alors que le secteur hospitalier (hôpital, clinique) ne représente que 13% des emplois.

De fait, les masseurs-kinésithérapeutes occupent majoritairement un emploi dans une entreprise du secteur privé : 70,1% d'entre eux exercent en libéral et 12,6% en tant que salariés.

## 84% des masseurs-kinésithérapeutes exercent dans le Grand Est

[4] Département du lieu de travail des masseurs-kinésithérapeutes  
(% des masseurs-kinésithérapeutes travaillant dans le département de leur résidence principale)



Base : Diplômés en emploi exerçant des fonctions de masseur-kinésithérapeute.

Lecture de la carte : 24,1% des masseurs-kinésithérapeutes travaillent dans le Bas-Rhin, dont 22,6% y ont leur résidence principale.

[5] Mobilité domicile-travail des masseurs-kinésithérapeutes

Taux de mobilité domicile-travail intra-départementale	<b>89,3%</b>
Taux de mobilité domicile-travail intra-régionale Grand Est	<b>83,3%</b>
Taux de mobilité domicile-travail interrégionale <i>Grand Est - Autres régions</i>	<b>4,9%</b>
Taux de mobilité domicile-travail interrégionale <i>Autres régions - Grand Est</i>	<b>0,8%</b>

Plus de huit masseurs-kinésithérapeutes sur dix exercent dans la Région Grand Est (84,1%), principalement dans le Bas-Rhin, le Haut-Rhin, en Meurthe-et-Moselle et dans la Marne où sont concentrés la plupart des emplois (61,2%). La proportion de ceux qui exercent leur activité dans d'autres régions de France ou à l'étranger s'établit respectivement à 14,4% et 1,5%.

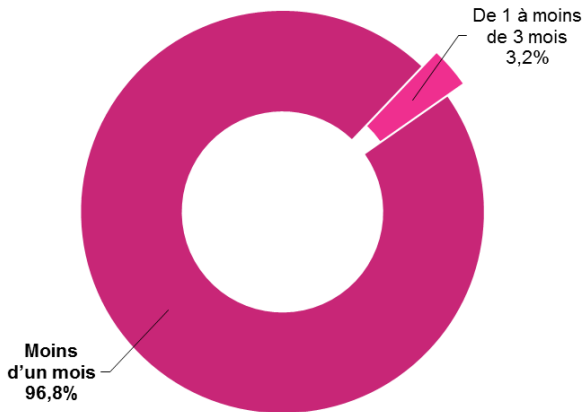
Dans la très grande majorité des cas, la mobilité domicile-travail est intra-départementale : 89,3% des masseurs-kinésithérapeutes travaillent dans le département où se trouve leur résidence principale.

Plus de huit masseurs-kinésithérapeutes sur dix ont leur résidence principale et travaillent dans le Grand Est (83,3% des cas), tandis qu'un sur dix a sa résidence principale et exerce hors de la Région Grand Est (11% des cas).

4,9% des masseurs-kinésithérapeutes diplômés en 2016 ont leur résidence principale dans le Grand Est et travaillent dans d'autres régions de France (4,1%) ou à l'étranger (0,8%). Inversement, ils sont 0,8% à avoir leur résidence principale dans d'autres régions de France et à exercer dans le Grand Est.

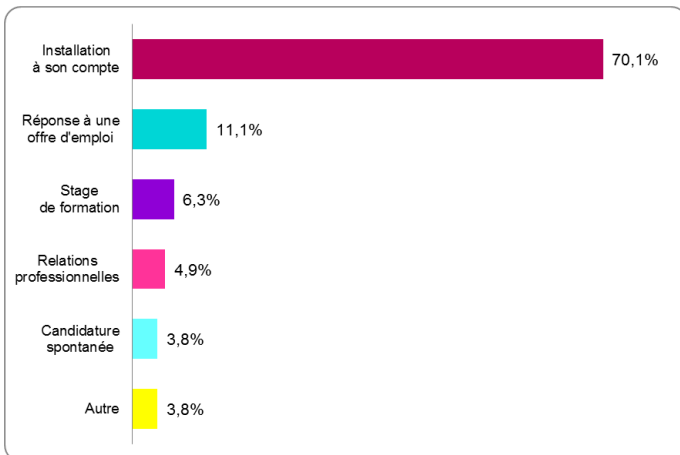
## 97% des masseurs-kinésithérapeutes ont trouvé un emploi en moins d'un mois après leur sortie de formation

[6] Temps d'accès à un emploi après la sortie de formation



Base : Diplômés en emploi exerçant des fonctions de masseur-kinésithérapeute

[7] Démarche ayant permis d'accéder à l'emploi actuel



Base : Diplômés en emploi exerçant des fonctions de masseur-kinésithérapeute

Une fois le diplôme de masseur-kinésithérapeute obtenu, l'insertion professionnelle est très rapide. Dans la quasi-totalité des cas (96,8%), l'accès à un emploi a pu avoir lieu en moins d'un mois après la sortie de formation.

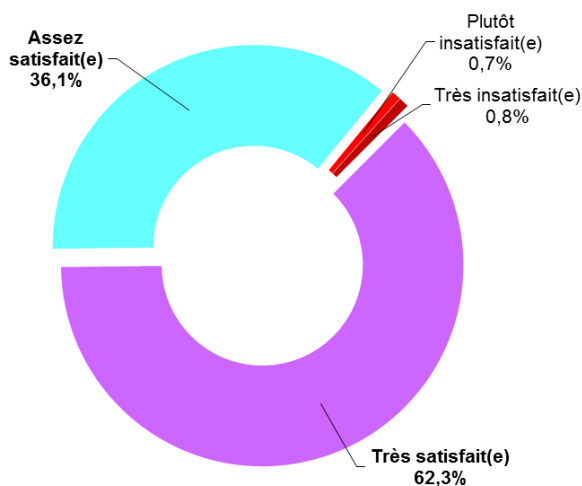
La rotation des masseurs-kinésithérapeutes sur le marché du travail paraît plutôt élevée en début de carrière : quatre sur dix d'entre eux déclarent avoir déjà changé d'emploi au moins une fois depuis l'obtention de leur diplôme. Ce phénomène peut s'expliquer par la fréquence des remplacements assurés en libéral dans différents cabinets de masso-kinésithérapie et la proportion de contrats à durée limitée parmi les salariés.

Pour sept personnes sur dix, l'accès au poste de masseur-kinésithérapeute occupé au moment de l'enquête est lié à l'exercice en libéral. Quant aux salariés, c'est l'envoi d'une candidature en réponse à une offre d'emploi qui constitue la principale démarche ayant permis d'accéder à ce poste.

Parmi les différents critères de motivation mentionnés pour l'emploi occupé au moment de l'enquête, les personnes concernées mettent en avant les conditions de travail (possibilités d'évolution de carrière, horaires, formation) et la situation géographique du lieu de travail.

## 98,5% des masseurs-kinésithérapeutes sont satisfaits de leur emploi

[8] Niveau de satisfaction dans l'emploi actuel



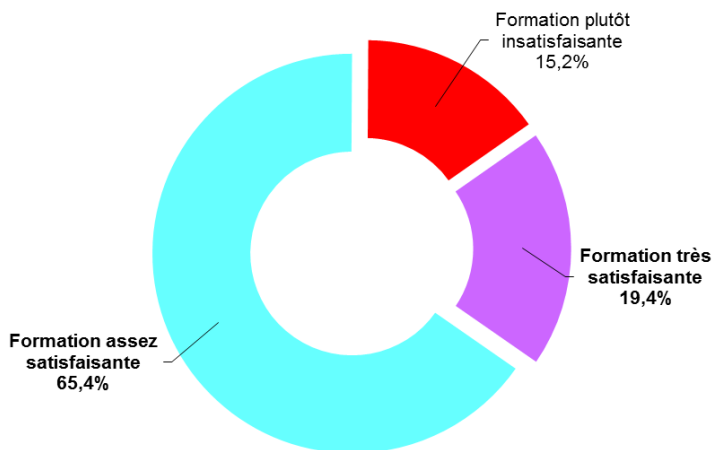
Base : Diplômés en emploi exerçant des fonctions de masseur-kinésithérapeute.

Dans la quasi-totalité des cas, les masseurs-kinésithérapeutes en exercice se déclarent satisfaits de leur emploi. Ils sont respectivement 62,3% et 36,1% à se dire très satisfaits ou assez satisfaits du poste qu'ils occupent au moment de l'enquête.

S'agissant des situations d'insatisfaction, elles prennent généralement leur source dans la fatigue provoquée par le travail de masseur-kinésithérapeute et dans les horaires de travail jugés incompatibles avec la vie de famille.

## 85% des diplômés sont satisfaits de leur formation

[9] Jugement porté sur la formation de masseur-kinésithérapeute



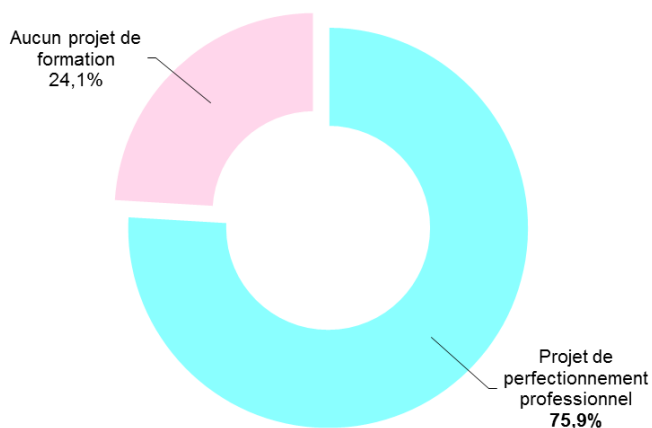
Base : Ensemble des masseurs-kinésithérapeutes diplômés en 2016.

Dans leur grande majorité, les masseurs-kinésithérapeutes diplômés en 2016 expriment un sentiment de satisfaction quant à la formation reçue, y compris les stages. Ils sont respectivement 65,4% et 19,4% à juger leur formation assez ou très satisfaisante.

Les raisons pour lesquelles la formation est jugée insatisfaisante ont principalement à voir avec le décalage entre l'enseignement théorique et l'exercice en libéral, notamment en ce qui concerne la gestion administrative d'un cabinet, avec le côté insuffisamment formateur et peu diversifié des stages, ainsi qu'avec le manque de pratique de certaines techniques, en particulier les thérapies manuelles.

## 76% des diplômés projettent de suivre une formation de perfectionnement professionnel dans les trois années à venir

[10] Projets de formation professionnelle des masseurs-kinésithérapeutes



Base : Diplômés en emploi exerçant des fonctions de masseur-kinésithérapeute ou en recherche d'emploi.

Trois personnes sur quatre parmi celles qui occupent un poste de masseur-kinésithérapeute ou sont à la recherche d'un emploi au moment de l'enquête projettent de suivre une formation de perfectionnement professionnel dans les trois années à venir.

Les formations qui sont mentionnées le plus souvent ont trait aux thérapies manuelles, à la kinésithérapie du sport, à la kinésithérapie respiratoire, à l'ostéopathie et à la méthode McKenzie.

## Encadré 1

En ce qui concerne les diplômés qui sont en recherche d'emploi au moment de l'enquête, tous déclarent avoir occupé un poste de masseur-kinésithérapeute après leur sortie de formation, pour une durée supérieure ou égale à six mois.

La raison de la perte du dernier emploi occupé est généralement la fin d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un remplacement effectué dans un cabinet en tant que travailleur indépendant, non salarié. L'ancienneté de chômage est inférieure à trois mois. Par ailleurs, tous les demandeurs d'emploi recherchent un poste de masseur-kinésithérapeute et estiment pouvoir retrouver un emploi dans les trois mois à venir.

S'agissant des diplômés en inactivité (en études ou en formation, sans emploi et n'en recherchant pas), la plupart d'entre eux ont exercé une activité professionnelle après leur sortie de formation, pour une durée généralement inférieure à trois mois.

Au total, 99,4% des masseurs-kinésithérapeutes diplômés en 2016 dans le Grand Est ont pu accéder à un emploi après leur sortie de formation, dont 97,2% en occupent un au moment de l'enquête.

## Définitions et méthodologie de l'enquête

Les données de cette publication sont issues de l'enquête par Internet et par téléphone réalisée par l'OREF Alsace, en partenariat avec les instituts de formation en masso-kinésithérapie de la Région Grand Est, du 9 mars au 8 avril 2017, auprès de l'ensemble des masseurs-kinésithérapeutes diplômés en 2016.

Le nombre de questionnaires exploitables s'élève à 134, soit un taux de réponse à l'enquête de 63,2%. Les données récoltées ont fait l'objet d'un redressement en fonction de l'institut de formation, du sexe et de la tranche d'âge des répondants.

64,2% des répondants sont des femmes et 70,9% ont moins de 25 ans. Par ailleurs, 93,3% d'entre eux sont sortis de formation en juin et 6,7% en septembre 2016, soit entre six et neuf mois avant la réalisation de l'enquête.

En ce qui concerne les personnes déclarant occuper deux emplois ou plus, l'enquête s'intéresse à l'emploi principal.

Le « *taux de mobilité domicile-travail intra-départementale* » exprime la part des masseurs-kinésithérapeutes qui travaillent dans le département de leur résidence principale.

Le « *taux de mobilité domicile-travail intra-régionale Grand Est* » exprime la part des masseurs-kinésithérapeutes qui ont leur résidence principale et travaillent dans le Grand Est.

Le « *taux de mobilité domicile-travail interrégionale Grand Est - Autres régions* » exprime la part des masseurs-kinésithérapeutes qui ont leur résidence principale dans le Grand Est et travaillent dans une autre région de France ou à l'étranger.

Le « *taux de mobilité domicile-travail interrégionale Autres régions - Grand Est* » exprime la part des masseurs-kinésithérapeutes qui ont leur résidence principale dans une autre région de France et travaillent dans le Grand Est.

Plus de 2 000 publications à votre disposition sur :

[www.oREF.alsace](http://www.oREF.alsace)

Par mot-clé  
Par thématique  
Par territoire  
Par secteur d'activité  
Par collection



## Les 8 collections de l'OREF



### Réalités Emploi-Formation

#### Observer

Une vue d'ensemble de la relation « emploi-formation » en Alsace, dans les territoires et les secteurs d'activités.



### Tableaux de bord

#### Suivre

Des synthèses régionales sur l'emploi, le marché du travail, la formation en Alsace. Des documents actualisés en permanence.



### Études et analyses

#### Approfondir

Des informations-clés aisément exploitables pour faciliter et approfondir la réflexion sur un sujet ou un secteur donné.



### Réflexions prospectives

#### Anticiper

Des éléments d'anticipation : tendances perceptibles et défis concernant la formation sur la relation « emploi-formation ».



### Sanitaire et social

#### Observer le SaSo

Une observation du domaine Sanitaire et Social unique en Alsace. Des documents variés pour comprendre le présent et éclairer l'avenir.



### Mieux comprendre

#### Comprendre

Des clés de lecture pour faire le point ou mieux comprendre les chiffres et les concepts « emploi-formation ».



### Médias

#### S'informer

Des outils pour rester informé(e).



### Documents outils

#### Aider

Des outils pour aller plus loin.

OREF Alsace

Maison de la Région, 1 place Adrien Zeller  
67070 STRASBOURG Cedex

Tél. 03 88 15 68 67 / Web : [www.oREF.alsace](http://www.oREF.alsace)

